

Annie SUGIER

C'est difficile de parler après Shoukria, surtout qu'elle nous lance un défi avec sa question à l'adresse des Nations Unies. Justement, je vais vous parler un peu des Nations Unies.

Il y a quelque chose qui n'a pas été dit tout au long de ces deux journées, où pourtant on a dit beaucoup de choses. Cette chose-là, je l'ai lue pour la première fois - et pour la seule fois - dans un rapport très peu connu, écrit par **Abdelfattah Amor**, un juriste tunisien, rapporteur spécial à l'époque de la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies, qui est devenue le Conseil des Droits de l'Homme. C'était en 2001 et l'étude qui lui avait été demandée était sur la liberté religieuse et le droit des femmes, le cœur de notre sujet.

Il analyse la jurisprudence et les textes des Nations Unies, quant à la question des libertés religieuses et des droits des femmes, et en arrive à une conclusion très éclairante, c'est-à-dire qu'il y a un conflit de droits, et tant qu'on ne reconnaîtra pas qu'il y a un conflit de droits, on n'avancera pas. Il y a deux droits fondamentaux dans la hiérarchie des Nations Unies et systématiquement, c'est ce que montre son étude, ce qui est prioritaire au sein des Nations Unies - on le voit aussi dans les Etats, l'exemple de Gérard Biard était typique - c'est la liberté religieuse contre les droits des femmes.

Deuxième texte très intéressant que j'ai découvert en lisant le livre de **Jean Glavany** sur la laïcité, c'est une résolution, 1464 de 2005 je crois, de l'Assemblée parlementaire du Conseil des Droits de l'Homme sur le même sujet : droits des femmes et religion. Il constate que les droits des femmes, y compris en Europe puisqu'il s'intéresse à l'Europe, sont limités et bafoués au nom des religions et il exhorte les Etats à donner la priorité aux droits de femmes.

Vous voyez donc que le cœur du sujet, c'est celui-là. On veut toujours le consensus, on pense que tout peut aller très bien sans trancher. Ça veut dire qu'en réalité on tranche, et on tranche contre nous, les femmes. Vous comprenez que, dans ces conditions, partant de la réalité que la religion ou ceux qui se revendiquent de la religion - mais nous ne sommes pas des spécialistes de la religion, on ne va pas commencer à lire les textes religieux pour savoir s'ils lisent bien leurs textes - donc que ce soit pour les religions ou revendiqué comme dans les religions, on bafoue les droits des femmes. La mise à distance des religions, la loi de séparation qu'est la laïcité est donc naturellement une loi d'émancipation. CQFD.

Seulement, ça n'est pas suffisant. C'est ça le problème et ça non plus, on ne veut pas le reconnaître. On se gargarise de la laïcité. Tout le monde fait dire à la laïcité ce que, quelquefois, elle ne veut pas dire. Ça n'empêche pas l'influence de la religion.

Regardez **Nicolas Hulot** qui fait venir les religieux pour nous dire ce que c'est que la protection de la planète. Quand on lui pose la question « *Est-ce que la meilleure protection ce n'est pas que les femmes aient le droit de choisir le nombre d'enfants, c'est-à-dire qu'elles n'en auront pas forcément dix et que, du coup, le problème sera tout de même* »

nettement moins important », il ne dit pas que c'est un détail, mais c'est à peu près ça. Il répond « *Ce n'est pas mon problème* ».

Quand le Président du Parlement Européen invite le **pape François** au Parlement Européen en lui disant « *Au-delà de nos croyances, les orientations que vous allez nous donner sont très importantes pour nous tous* » et que le **pape François** dit dans un langage d'une virulence incroyable que la contraception, l'avortement, le droit de mourir dans la dignité, c'est « *la culture du déchet* », est-ce qu'on peut être plus radical que ça ? Ce n'est pas un extrémiste, ce n'est jamais que le chef de l'église catholique et il a une très bonne réputation en plus.

(Applaudissements)

Le pouvoir d'influence de l'église catholique, qui s'est alliée avec qui il faut dans les moments difficiles, fait que dès qu'on baisse la garde, les textes sont changés et ils sont changés en notre défaveur. Toujours ce fameux conflit de droits.

Nous, mouvements féministes, nous devons donc être ce que **Patrick Kessel** du Comité Laïcité République disait : **puisque la question des femmes est maintenant non pas marginale, mais au cœur de la question de la laïcité, nous sommes les hussards de la République**. Les nouveaux hussards de la République, ça doit être les féministes hommes ou femmes. Biard est un homme et il est féministe. Donc c'est bien hommes ou femmes féministes.

Alors, qu'est-ce qu'il faut faire ? **Il faut inscrire dans le marbre des textes internationaux nos droits**. On pourrait croire qu'ils y sont, mais en fait, ils n'y sont pas. Et pourquoi ils n'y sont pas ? Là, on va regarder d'un peu plus près les textes.

En 1945, il y a la Charte des Nations Unies qui va poser les principes et va être suivie en 1948 par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Ne croyez pas que c'est par hasard que, pour la première fois dans un texte international, il est question dans le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'accès de tout un chacun aux libertés et aux droits sans distinction de sexe. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, on dit « sans distinction de sexe ».

Je dis que ce n'est pas l'effet du hasard, parce qu'il y avait des femmes qui étaient là, dont **Marie-Hélène Lefaucheur**, résistante, et qu'elles se sont battues pour introduire ce point dans le texte qui fait qu'à partir de ce moment-là on pouvait décliner la question de l'égalité. Il faut voir que c'est le résultat de la première vague féministe qui arrive à ce moment-là à maturité et qui entre dans l'Histoire.

Arrive un autre texte fondamental pour nous en 1979. C'est un tournant, 1979, parce qu'il se passe des choses positives et des choses négatives. La chose positive, c'est la Convention pour l'Élimination des Discriminations à l'Encontre des Femmes (CEDEF ou CEDAW en anglais). Ça aussi, ça a été voulu, élaboré par la Commission du statut des femmes, qui a été voulue par ces mêmes femmes dont je vous ai parlé.

Dans ce texte, en fait, on a tout. C'est-à-dire que ces premiers textes sont assez généraux, mais très riches. On a un article 5 qui affiche la couleur : « *éliminer les préjugés et pratiques coutumières ou de tout ordre* ». « *De tout ordre* », suivez mon regard, ça veut dire les religions. Et vous avez les articles 12 et 13 qui disent aux Etats qu'ils

doivent assurer les moyens d'accéder à la planification des naissances. Les moyens, ça veut dire tous les moyens, donc sous-entendu y compris l'avortement.

Ce texte-là, 1979, ça ne vous dit rien 1979 ? C'est les années 1970, la deuxième vague féministe. La première c'était l'égalité, la deuxième vague c'est la libération. Ce n'est pas par hasard qu'on parlait du Mouvement de libération des femmes. Là, le texte des Nations Unies porté par les femmes à travers le mouvement des femmes, à travers le Tribunal International contre les violences faites aux femmes, à travers les Conférences de Mexico et autres, traduit l'essentiel de ce dont nous avons besoin pour accéder à ce droit fondamental de disposer de notre corps.

On pourrait donc se dire que tout va bien, mais attendez.

De l'autre côté, il y a d'abord eu un mouvement de sidération et puis tout à coup ils se sont dits... Déjà le pape avait sorti *Humanæ Vitæ* où il disait que la contraception et l'avortement étaient intrinsèquement mauvais. Figurez-vous que **Pie XI**, je viens de le lire récemment – **Pie XI**, pas **Pie XII** – avait sorti un texte contre le nazisme où il avait dit que c'était intrinsèquement pervers.

Je me dis : pour eux, c'est l'équivalent du nazisme dans leur esprit, la contraception et l'avortement.

Ils se disent donc « *on a loupé la première manche, mais on va gagner la deuxième* » et là, on arrive en 1994.

1994, c'est le grand rendez-vous manqué. 1994, c'est la Conférence du Caire sur la population et le développement. Il y en avait déjà eu une avant où l'on avait parlé du droit à la planification des naissances et là, c'était vraiment le moment où on allait aller plus loin.

A ce moment-là, le Vatican fait une pression considérable, arrive à bloquer complètement le système et pose des conditions pour le débloquent. Il s'allie avec l'Arabie Saoudite, avec les pays islamistes, les théocraties, l'Iran, etc., et fait écrire dans le texte du Caire ce qu'on retrouvera dans le texte de Pékin de 1995.

La Conférence de Pékin est toujours présentée comme un modèle, mais sur ce point-là, ça a été un échec.

C'est-à-dire premièrement que l'avortement n'est pas une méthode de planification, donc ça vide de son contenu ce qu'il y avait dans la CEDAW ou CEDEF, la Convention pour l'élimination des discriminations, que ça ne peut se décider qu'à l'échelon national ou local et que ça peut se faire dans des bonnes conditions si ce n'est pas interdit par la loi. Autrement dit, si c'est interdit par la loi, tant pis pour vous.

Donc dans le texte de Pékin 1995, on reprend la même formule.

20 ans après, c'est New-York, c'était l'année dernière et donc même échec. **Ça veut dire que par la volonté des religieux, que ce soient les musulmans ou les catholiques, au niveau international, l'avortement n'est pas considéré comme un droit fondamental.**

Je conclurai sur le fait que, malheureusement, au niveau européen, nous n'avons pas eu le courage dans la Charte des droits fondamentaux d'aller plus loin que les Nations-Unies.

Et pourquoi ? Parce que, encore une fois, on s'est contenté de décliner au niveau européen un texte des Nations-Unies sans prendre en compte le désir des peuples.

Et vous voyez apparaître dans les textes internationaux des phrases qui révèlent la marque des religions.

- Dans la Conférence du Caire, vous voyez une phrase qui est : *«La mise en œuvre des recommandations de cette conférence doit se faire en respectant pleinement les diverses religions.»*

- Dans la Charte Européenne des droits fondamentaux, où on nous a dit qu'on n'avait pas mis « les racines chrétiennes », on a mis *« consciente de son patrimoine spirituel et moral »* et *« dans le respect de la diversité des cultures et des traditions. »*

Vous voyez donc que les textes qui étaient propres et nets dans les années 1950 et dans les années 1970 ou 1980 sont maintenant pollués par le respect des religions. Donc si nous ne réagissons pas... Et là, je pense que la stratégie doit être double.

Premièrement, sur quelque chose qui est un sujet explosif, c'est le droit à l'avortement. Là, il faut obtenir que cela soit introduit dans la Charte des droits fondamentaux, où il n'est même pas question des droits sexuels et reproductifs ! Il n'y a pas un mot là-dessus ! Vous avez quelque chose sur la protection de l'environnement, vous avez quelque chose sur les données confidentielles individuelles, mais vous n'avez rien sur les droits sexuels et reproductifs. C'est considéré comme relevant de la responsabilité de l'Etat : cf. la phrase du pape polonais introduite au Caire.

Ça doit donc devenir une priorité de faire sauter ce verrou européen, car l'Europe ne pèsera pas au niveau des Nations-Unies si elle n'est pas unie sur ce sujet. Donc ça, je dirais, c'est le combat principal. C'était le combat des femmes, mon combat des années 1970, que finalement au niveau international on a perdu. On a cité le cas de l'Espagne, il y a le Portugal, il y a des femmes qui manifestent au Pérou. C'est inadmissible de penser qu'il y a 40 millions de femmes par an dans le monde qui se font avorter dans des conditions à risque, et que 50 000 meurent par an.

Un autre domaine, et ce sera mon dernier mot, le domaine culturel, populaire : c'est le sport. Le sport, c'est le corps. Le sport, il y a une voix unique, c'est la Charte Olympique, et c'est pour ça que nous avons fait cette petite brochure.

Il se trouve qu'on parle de laïcité dans la Charte Olympique. Il y a une règle inventée par les Anglo-saxons, qui disent ne pas comprendre la laïcité, mais quand il s'agit de quelque chose d'important pour eux – le sport – tout à coup ils se souviennent que l'unité se fait autour de la mise au vestiaire de ses convictions religieuses. Il y a donc interdiction de toute expression religieuse.

De la même manière que **Mandela** s'est servi des Jeux Olympiques pour exclure l'Afrique du Sud parce qu'elle pratiquait l'apartheid, il faut exclure les pays qui ne respectent pas les règles de la Charte olympique.

(Applaudissements)

Alors si vous voulez, pour résumer mon point de vue, voici un dessin paru dans Charlie Hebdo.

[Elle présente un dessin de Luz paru dans Charlie Hebdo, représentant une femme à terre et trois religieux de chacune des grandes religions debout à ses côtés, avec la bulle : « Finalement, nous sommes d'accord sur l'essentiel ».

Vous voyez la femme par terre et vous avez les trois religions. *(Applaudissements et rires)*